

DOSSIER N° PC 013027 24 00039 T01  
dossier déposé complet le 27/12/2024

De : Madame Joelle ROMERA  
Monsieur Roger ROMERA,  
Monsieur Jean-Pierre ROMERA,  
Monsieur Maurice ROMERA,  
Madame Mireille ROMERA

Demeurant : 17 Lotissement le Vert Village  
13210 SAINT-REMY-DE-  
PROVENCE

Pour : Transformation d'un  
hangar/grange avec  
changement de destination  
pour création d'un logement.  
  
Construction d'une piscine et  
poll house

Sur un terrain sis : 145 Avenue Saint-Omer 13160  
Châteaurenard  
  
Cadastré : HI1

SURFACE DE PLANCHER

Existante : 89,37 m<sup>2</sup>

Créée : 0 m<sup>2</sup>

Démolie : 0 m<sup>2</sup>

Nombre de logements créés : 1

Nombre de logements démolis :

DESCRIPTION DU DOSSIER D'ORIGINE;

N° Dossier : PC 013027 24 00039

Déposé le : 25/07/2024

Par : Monsieur CABALLERO ERIC

Demeurant : 28 Boulevard Trewey  
84170 Monteux

Décidé le : 26/09/2024

**MIS EN LIGNE LE**

**29 JAN. 2025**

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le permis de construire d'origine délivré le 26/09/2024, pour le projet décrit dans la demande susvisée,

Vu la demande de transfert de permis de construire susvisée,

Vu l'arrêté du Maire n°2021-243 du 6 décembre 2021 portant délégation de fonction à Monsieur Éric CHAUVET, Adjoint délégué à l'Urbanisme pour la signature de tous actes administratifs en matière du droit du sol,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19/07/2006, modifié le 25/09/08, 07/07/11, 26/09/13, 27/05/15, 15/07/15, 29/11/18, 01/03/23, 07/06/2023, révisé le 29/09/10, 25/11/10, mis à jour le 03/04/13, 27/09/16, 03/02/20, 06/08/20, 29/10/20, 07/09/21, 25/05/2023 et mis en compatibilité le 30/01/20 et la situation du terrain en zone UC (zone résidentielle d'habitat à densité restreinte),

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE :

L'autorisation dont Monsieur CABALLERO ERIC est titulaire est **transférée** au bénéfice de Madame Joelle ROMERA.



Châteaurenard, le 27/01/2025

Eric CHAUVET  
Adjoint Délégué à l'Urbanisme

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Eric Chauvet', is written over the printed name and title.

---

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

---

**DROITS DES TIERS**

La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment *obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...*) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

**AFFICHAGE**

L'autorisation de transfert ne modifie pas les conditions d'affichage de l'autorisation initiale.

**ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES**

L'autorisation de transfert ne modifie pas les conditions de l'autorisation initiale.

**DUREE DE VALIDITE**

L'autorisation de transfert ne modifie pas le délai de validité de l'autorisation initiale.

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS**

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite*).